



DECISION DU BUREAU
Séance du 9 décembre 2022.

Date de la convocation : 30 novembre 2022
Nombre de membres : 18
En exercice : 17
Présents : 12
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0

Le vendredi 9 décembre 2022
Les membres du bureau,
légalement convoqués,
se sont réunis à la mairie de Portet-sur-Garonne
sous la présidence de Monsieur Thierry SUAUD,
Président du SDEHG.

Étaient présents : Mesdames Jennifer COURTOIS PERISSE, Anne Marie FEVRIER, Janine GIBERT, Messieurs Jean-Jacques ALMERO, Robert BARBREAU, Denis BEZIAT, Patrick BOUBE, Philippe FUSEAU, Marc LASSERRE, Raoul RASPEAU, Claude SARRALIE, et Thierry SUAUD.

Étaient absents excusés : Madame Martine BONHOMME, Messieurs Max CAZARRE, Guillaume DEBEAURAIN, Patrice RIVAL et Thierry SAVIGNY.

Décision n°BU202274 : Mise à jour du règlement cadre relatif au fonctionnement des services du SDEHG

Nomenclature : *4.1.2 Gestion*

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Marc LASSERRE **est nommé secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS202023 en date du 9 octobre 2020 du Comité Syndical concernant les attributions de délégation au Bureau conférant, notamment, la délégation pour « prendre toute décision concernant la gestion du personnel du Syndicat, la création de poste restant de la compétence du Comité Syndical ».

Considérant que le règlement cadre relatif au fonctionnement des services du SDEHG doit être mis à jour dans le cadre de la mise en place des 1 607 heures et des horaires variables.

Par ailleurs un ajustement de la charte organisant l'exercice des fonctions des agents en télétravail de droit commun au SDEHG est réalisé, afin d'élargir la liste des bénéficiaires ayant changé de fonctions dans la collectivité.

Le Comité Technique a émis un avis favorable en date du 24 novembre 2022.

Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne

DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : La mise à jour du règlement cadre relatif au fonctionnement des services du SDEHG avec prise en compte de la mise en place des 1607 heures et des horaires variables et la mise à jour de la charte organisant l'exercice des fonctions des agents en télétravail de droit commun.

Article 2 : Le règlement cadre relatif au fonctionnement des services du SDEHG modifié est ci-annexé.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président




Thierry SUAUD

Vu et publié sur le site internet du SDEHG,
Le

2 8 DEC. 2022

Résultat du vote :

Pour	12
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>